

216 chemin de la Serpoyère - Viriat  
CS 60127  
01004 Bourg-en-Bresse Cedex  
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03  
organom@organom.fr  
[www.organom.fr](http://www.organom.fr)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 15 octobre 2024

Convocation en date du 9 octobre 2024,

Nombre de délégués en exercice : 37

*Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président*

N° D2024036

**Objet : Modification du tableau  
des emplois**

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

Nombre de membres	
En exercice	Votants
37	26
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

#### Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -  
Yves CRISTIN – Jean Luc EMIN – Jonathan GINDRE - Mireille  
MORNAY – Bernard PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc  
ROUX – Jean Marc THEVENET

CCPA : Hélène BROUSSE – Bernard GUERS – Vincent  
MANCOUSO

CCD : Gérard BRANCHY – Audrey CHEVALIER – Jean François  
JANNET

3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR – Jean-Philippe  
FAVROT

CCMP : Josiane BOUVIER

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN

HBA : Alain AUBOEUF

#### Excusés remplacés par le suppléant :

#### Excusés ayant donnés procuration :

CCMP : Claude CHARTON pouvoir à Josiane BOUVIER

#### Excusés:

CA3B: Patrick BOUVARD – Thierry PALLEGOIX

CCPA : André MOINGEON – Max ORSET

CCMP : Christine FRANCOIS

CCV : Guy DUPUIT

#### Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON – Elisabeth LAROCHE – Frédéric  
TOSEL

CCD : Sonia PERI

RAPC : Frédéric MONGHAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,

Considérant qu'il appartient au Comité syndical d'Organom de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu les demandes d'avis au Comité Social Territorial en date du 8 octobre 2024,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par le Comité syndical le 2 avril 2024,

Madame Brousse, Vice-présidente marchés – affaires administratives explique que compte tenu de la réorganisation des services mise en place au mois de mai 2024 et au départ à la retraite d'un agent, il y a lieu de supprimer deux emplois d'agent exploitation et maintenance et un emploi d'agent de contrôle qualité sécurité environnement relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

D'autre part, la prise en main par le Directeur Général des Services des relations avec les EPCI membres d'Organom, les syndicats voisins et d'autres partenaires a vidé le poste de chargé de mission animation et prévention d'une partie de ses missions. Aussi ce poste relevant du grade des attachés d'une durée hebdomadaire de 35 heures peut être supprimé. D'autre part, compte-tenu de l'évolution des enjeux auxquels est soumis le Syndicat et notamment ceux en lien avec l'environnement, avec les besoins grandissants au niveau de l'exploitation de l'ISDND et avec la mise à niveau réglementaire, Il y a lieu de créer un emploi de responsable de projets environnement relevant du grade des ingénieurs d'une durée hebdomadaire de 35 heures.

Le Comité syndical,  
Où l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**ACCEPTE** les propositions ci-dessus avec la suppression de deux emplois d'agent exploitation et maintenance et d'un emploi d'agent de contrôle qualité sécurité environnement sur le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux et la suppression d'un emploi de chargé de mission animation et prévention sur le grade des attachés

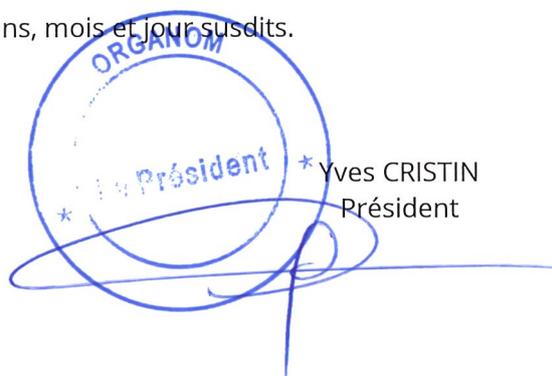
**CREE** un poste de responsable de projets environnement sur le grade des ingénieurs d'une durée hebdomadaire de 35 heures, cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un agent contractuel selon l'article L332-8-2° du Code de la Fonction Publique Territoriale

**FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**INSCRIT** les crédits correspondant au budget, chapitre 012

**AUTORISE** le Président à procéder aux déclarations de vacances de postes et prendre les dispositions relatives au recrutement.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.



\* Yves CRISTIN  
Président